

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint Martin aux Arbres s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier RICOEUR, maire.

Date de la convocation 4 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Etaient présents : Mmes Karine DECLERCQ, Nadine MONTIER, Jocelyne TANCRAY, Cloé VARIN MM Florent GUEDON, Eric HOUSIAUX, Olivier RICOEUR, Dominique THAFOURNEL

Etaient absents excusés : Mme Sabrina STALIN donnant pouvoir à Monsieur Olivier RICOEUR

M. Claude FOURNIER donnant pouvoir à Monsieur Dominique THAFOURNEL

Etait absent : M. Michel GRISEL,

**Objet : Révision de la Carte Communale**

M. le Maire, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale.

Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et suivants, R.160-1 et suivants.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. *le Maire*, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1 - de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager la procédure de révision de la carte communale ;

2 - de charger un bureau d'études, à désigner ultérieurement, de réaliser les études nécessaires à l'élaboration de la carte communale ;

3 - de donner autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de la carte communale ;

4 - de notifier la présente délibération :

- à M. le Préfet de Seine-Maritime ;
- aux présidents de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime ;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans les journaux suivants : Paris Normandie, Courrier Cauchois

*Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.*

*Date de publication : 19.07.2024*

  
Le Maire  
Olivier RICOEUR